

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 15 JUIN 2023 À 18H30

CCPG116-2023

Nombre de Conseillers en exercice : 62 Nombre de Conseillers présents : 40 Nombre de Conseillers votants : 50

Quorum: 32 (atteint)

Date de la convocation : 9 juin 2023

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - Président

<u>Présents</u>: PERONNET Jany, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice, CORNUAULT-PARADIS Chantal, PIET Marina, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

AYRAULT Bérengère, BROSSEAU Ingrid, CHOUETTE Laetitia, FEUFEU David, GAMACHE Nicolas, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, LARGEAU Sandrine, LHERMITTE Jean-François, MALVAUD Daniel, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU, Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, REISS Véronique, RIVAULT Chantal, THIBAULT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure - Conseillers

Délégués suppléants :

SAINT-LAURENT Gérard suppléant de GAILLARD Didier GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique SALVEZ Frédérique suppléante de MARTINEAU Jean-Yann GOULET Chantal suppléante de PILLOT Jean

Pouvoirs:

BEAUCHAMP Claude donne procuration à PRIEUR Jean-Michel BARDET Jean-Luc donne procuration à MORIN Christophe CHAUSSONEAUX Jean-Paul donne procuration à PIET Marina CHEVALIER Eric donne procuration à GUERINEAU Louis-Marie CHIDA-CORBINUS Cécile donne procuration à AYRAULT Bérengère LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre LE ROUX Liliane donne procuration à PERONNET Jany PINEAU Jean-Louis donne procuration à CORNUAULT-PARADIS Chantal ROBIN Pascale donne procuration à PROUST Magaly SABIRON Véronique donne procuration à ALLARD Emmanuel

<u>Absences excusées</u>: BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHARTIER Mickaël, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, FERJOUX Christian, GRENIOUX Florence, HERVE Karine, JOLIVOT Lucien, ROY Michel, WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Rapporteur: PIET Marina

TAXE DE SÉJOUR – TARIFS APPLICABLES À COMPTER DE JANVIER 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2333-26 et suivants, L5211-21, et R2333-43 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 23 décembre 2015, instaurant la taxe de séjour sur le territoire de Parthenay-Gâtine à compter du 1^{er} avril 2016;

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine », réunie en date du 7 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt de pouvoir consolider les recettes de la communauté pour financer des projets de soutien à la fréquentation et au développement touristique ;

CONSIDERANT que les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 doivent obligatoirement être adoptés avant le 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDERANT la proposition de maintenir identiques à ceux de 2023 les tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable à compter du 1er janvier 2024, ci-annexée,
- de fixer la période de collecte à 12 mois de l'année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, et de dire que le reversement sera effectué obligatoirement avant le 31 janvier N+1 sous peine de pénalités,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait & Délibéré, les jour, mois et an que dessus. Et ont signé le Président et le secrétaire POUR EXTRAIT CONFORME (signatures électroniques)

Publiée le jour de la réception en préfecture